



Demande de paiement après 3 ans

Par chabsq

Bonjour,

Je me permets de solliciter votre aide concernant une question liée au droit de l'immobilier.

J'ai loué un appartement à Vincennes via une agence immobilière de novembre 2017 à juin 2019. Je percevais une aide de la CAF (l'APL) qui était directement versée sur le compte de l'agence immobilière en question, et je payais chaque mois à l'agence la différence restante.

Or en avril de cette année (2021), cette fameuse agence est revenue vers moi d'abord par e-mail puis par lettre RAR pour me prévenir qu'ils ont constaté que la CAF de décembre 2017 avait été créditée 2 fois sur mon compte locataire en août 2018.

Ma première question : étant donné qu'il s'agit d'une erreur de gestion/comptabilité de leur part (ce sont eux qui ont fait l'erreur de créditer 2 fois le montant), peuvent-ils me réclamer cette somme qui s'élève à 614? ?

Deuxième question : d'autant plus que cela va faire 3 ans et qu'ils ne se réveillent que maintenant ? Il y a t'il un délai de prescription ?

Je tiens à vous préciser que j'ai payé tous les mois mon loyer en temps et en heure sans exception.

Merci par avance pour votre aide !